VOL. LII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 4 JUILLET 1923 — No. 32



ABONNEMENTS

Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces

Par pouce ____________50 sous

ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne ......12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 35 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
Publié par A. GAUVIN

42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

AVOCATS D'AUTREFOIS ET AVOCATS D'AUJOURD'HUI

Dans une série de petites monographies où seront étudiés les types de notre époque: le Soldat, l'homme politique, le Bourgeois, l'Ecrivain, etc., décrits chacun par l'un de ses plus éminents représentants, Me Henri-Robert a écrit le volume consacré à l'Avocat. De cet ouvrage, nous avons la bonne fortune de pouvoir détacher ce chapitre où l'ancien bâtonnier grave à la pointe sèche avec sa concision et sa netteté habituelles, des figures qu'il connait admirablement:

Les avocats d'autrefois plaidaient avec emphase et grandiloquence. Ils abusaient des citations, en fort mauvais latin, et faisaient des gestes désordonnés.

Erasme, dans son Eloge de la Folie, déclare qu'après les médecins, marchent immédiatement les légistes et les jurisconsultes. Je ne sais pas si ces suppôts de Thémis ne devraient pas avoir l'honneur du pas sur les prêtres d'Esculape—entre eux le débat."

Montaigne ne les ménage guère. "Las avocats sont tous pituiteux et chassieux, sortant après minuit de leurs études."

Ces portraits sont très ressemblants lorsqu'il s'agit de Claude Gaultier, dit Gaultier la Gueule—son surnom suffit à caractériser sa manière.

Boileau le décrit: "Plus aigre et plus mordant qu'une femme en furie ou Gaultier en plaidant?"

Ce terrible ancien était sans pitié pour les femmes. Il les appelait "des précipices couverts de fleurs" ou des "frégates armées en course sur la mer de la galanterie".

"C'était, nous dit Munier-Iolain, un bretteur de parole: la tête chauve, le front sillonné de rides, les yeux étincelants, le nez d'aigle, la bouche armée de dents canines, la voix d'un corbeau qui croasse sur une proie qu'il ensanglante de ses ongles."

Après Gaultier, le ton de la plaidoirie s'améliore; moins de violence, beaucoup de dignité, une véritable éloquence—peut-être trop pompeuse

Olivier Patru, qui fut tout.... et même académicien et inventa le discours de réception.

Gerbier, le grand jurisconsulte, et Linguet, l'enfant terrible du barreau.

Le serment des avocats d'autrefois était assez compliqué, et sans doute quelquesfois violé.

Ils juraient d'abandonner leur cause aussitôt qu'ils s'apercevraient qu'elle était mauvaise, et le réglement contenait cette disposition bizarre: quand il y aura plusieurs avocats dans une même cause, ils ne parleront que l'un après l'autre.

La Révolution a supprimé l'Ordre des avocats. Fouquier-Tinville coupait les plaidoiries avant de faire couper les têtes.

Nicolas Berryer s'écriait au début d'une défense:

J'apporte à la Convention la vérité et ma tête.

"Elle pourra disposer de l'une après avoir entendu l'autre."

Tronchet, de Sèze et Malesherbes acceptaient sans hésiter l'honneur redoutable de défendre le roi.

Chauveau-Lagarde avait comme clients: la Du Barry, mourante de peur devant l'échafaud—Bailly—qui tremblait de froid et non de frayeur—Danton, la reine de France et Charlotte Corday.

Napoléon, qui détestait les avocats et voulait leur couper la langue pour les empêcher de s'enservir contre le gouvernement, fut contraint, pour assurer la bonne administration de la justice, de rétablir, en 1811, l'Ordre des avocats.

Au siècle dernier, que de noms illustres de grands avocats vivent encore dans les mémoires

Berryer, le chevalier sans peur et sans reproche, Jules Favre et son hoquet célèbre, Lenoix d'Est Ange, aussi redoutable à la barre de la défense qu'au siège du ministère public; Lachaud, qui attacha son nom à la défense de Mme Lafarge pour laquelle il n'a jamais plaidé devant la Cour d'assises; Dufaure, rude et précis, précurseur de l'éloquence judiciaire actuelle; Gambetta, qui fit entendre le coup de tonnerre du procès Baudin

Je ne puis les citer tous

Plus près de nous: Barboux, grand avocat d'affaires et par surcroit, grand lettré qui émaillait ses plaidoiries de couplets finement ciselés et de citations choisies. Ce petit homme sec, maigre, au profil anguleux, aux favoris classiques, à la voix très spéciale, était aussi intéressant à voir qu'à entendre

Rousse, le grand bâtonnier de la première guerre; Du Buit, puissant et irrésistible; Martini, terrible railleur, qui fit triompher la prescription libératrice dans l'affaire de Panama; Waldeck-Rousseau, le rénovateur de l'éloquence judiciaire, le grand "debater"

Autrefois, la plaidoirie était longue, interminable même, le ton grandiloquent, les gestes amples, souvent désordonnés, la mimique trop expressive, la voix aigue ou trop sonore avec des éclats exagérés.

Aujourd'hui, parmi les nombreuses qualités exigées de l'orateur, nous pouvons placer au premier rang la simplicité, la brièveté et la clarté.

L'avocat moderne a conservé le costume de la vieille France—cette robe égalitaire que revêtent les anciens et les stagiaires, les hommes et les femmes, lès favorisés du sort ou les victimes de la malchance.

Mais le type de l'avocat s'est modifié, s'il a conservé le même costume. Il ne porte plus les favoris classiques qui permettaient de reconnaitre partout l'homme de loi et risquaient de créer de fâcheuses confusions avec les servitresses de la maison peuvent sans danger, le produire dans le monde; il sait écouter, sourire et se taire.... qualités tresses de la maison puevent, sans danger, le produire dans le monde; il sait weouter, sourire et se taire.... qualités enviables qui font de leur heureux possesseur un convive recherché.

Est-ce à dire que l'avocat a moins d'autorité qu'autrefois?

Certes non, Max Buteau a eu raison de le proclamer: L'Avocat du Roi. Dans une démocratie, avec le régime parlementaire, la parole est toute-puissante.

Voulez-vous d'illustres exemples?

Raymond Poincaré, travailleur infatiguable, a appris au Palais l'art de dépouiller un dossier et d'exposer clairement les questions les plus ardues. Après avoir, au barreau, plaidé pour ses clients avec une autorité souveraine, il défend aujourd'hui énergiquement la plus belle des causes: celle de la France.

Alexandre Millerand dont le nom vient naturellement à l'esprit en songeant à un bon serviteur de la Patrie, apporte dans la vie politique les qualités éminentes de force de précision et de solidité que nous admirions dans ses plaidoyers.

Viviani ou l'Eloquence. Ces mots en disent assez pour caractériser le prestigieux orateur qui, par la flamme merveilleuse de son verbe sait électriser les assemblées frémissantes et conquises.

Briand, souple et persuasif, dont la voix de velours réussit à charmer, même ses adversaires.

Barthou qui aurait été un grand avocat, s'il l'avait voulu et qui est une des gloires de la tribune française. Ardent et courageux dans la lutte, prompt à la riposte, improvisateur remarquable, il a le don d'émouvoir et de convainere.

Mais tous les avocats ne se sont pas laissés séduire par les mirages de la vie politique et la plupart sont restés attachés à l'austère labeur de la vie du Palais. Parmi ces sages, ces modestes ou ces timides, que de grands orateurs.

Fernand Labori géant de la barre, force de la nature: Maurice Bernard et Félix Décori, tous trois prématurément disparus

D'autres, heureusement sont remplis de force et de vie.

Comment ne pas rappeler les noms de Charles, Chenu, Salle, Raoul, Rousset, Mennesson, Cartier, notre vénéré doyen: Demange, mon glorieux maitre; Busson-Billault, etc. Faute de pouvoir les louer tous comme il conviendrait disons seulement qu'ils maintiennent intactes les traditions de talent, de dévouement et de désintéressement qui ont fait la force de la grandeur de l'Ordre des avocats.

Me Henri Robert.
(du Figaro)

LA SOCIETE DES NATIONS ET LE RELEVEMENT DE L'AUTRICHE

C'est un juste hommage qu'il convient de rendre à la Société des Nations: elle s'est parfaitement acquittée, jusqu'ici, de la tâche délicate et complète qui lui avait été confiée quant au relèvement de l'Autriche.

Tâche complexe, certes oui, si l'on veut bien se rendre compte de ce qu'est cette nouvelle République née de la guerre,—qui compte 6 millions d'habitants à peine, alors que Vienne, grande ville destinée à être la capitale d'un vaste empire, en compte, à elle seule, 2 millions. Petit corps dominé par une tête monstrueuse et auquel il s'agit d'insuffler une vie normale

Réduction du nombre des fonctionnaires, réduction du nombre des chômeurs subventionnés par l'Etat, stabilisation du change, régularisation des salaires et du cout de la vie: autant de questions entre cent autres, qu'il fallait régler avec une prudence qui n'excluait pas l'énergie, avec un sens très précis des conditions politiques et économiques actuelles.

La Société des Nations trouva, il est vrai, en la personne du Chancelier fédéral, Monseigneur Seipel, un collaborateur d'une intelligence et d'une conscience qui ont fait l'admiration de quiconque a eu l'honneur d'approcher l'émient prélat. Il appartenait à Mgr Seipel de faire accepter par les partis, en Autriche, les mesures jugées nécessaires au relèvement de la nation: le prélat-chancelier sut vaincre toutes les difficultés. Dans la lutte contre les obstaclesdressés en si grand nombre sur sa route, il était soutenu par une double foi: la foi dans les destinées de son pays, but de ses efforts généreux et éclairés; la foi dans la Société des Nations, en laquelle il saluait par avance, l'ouvrière désignée pour accomplir ce relèvement.

Le quatrième rapport du Commissaire de la Société des Nations à Vienne, qui vient de paraitre, précise les derniers résultats obtenus à la date du 15 Avril. Et ces résultats, si appréciables déjà, devaient s'amplifier encore au cours du mois suivant. C'est ainsi que le nombre des chômeurs subventionnés, 169,000 à la fin de février, est tombé à 122,000. C'est ainsi, également, que le mouvement commercial se développe de plus en plus: "on peut espérer, écrit à ce sujet le commissaire, M. le docteur Zimmermann, que cette reprise des achats au dehors prépare une reprise de la production et des ventes". Enfin, grâce à la participation américaine, l'emprunt international lancé en faveur de l'Autriche, a obtenu un succès tel qu'il aidera très efficacement au relèvement financier du pays.

"Il est encore trop tôt écrivait récemment, dans le "Journal des Débats, M. Marcel Dunan, pour mesurer toute la portée de ce fait considérable: la rentrée en scène des capitalistes américains dans une oeuvre internationale de reconstruction européenne". Du moins signalait-il, après M. Zimmermann lui-même," la portée de l'intérêt intense témoigné par les Etats-Unis pour l'oeuvre de la Société des Nations en Autriche". Dans un échange de télégrammes, d'aileurs, entre M. Pierpont Morgan, le célèbre financier américain, et M. Zimmermann, l'un et l'autre ne se félicitaient-ils pas de cette première étape de l'intervention américaine dans l'oeuvre de reconstruction de l'Europe.

Première étape: retenons ces deux mots qui éveillent en nous l'espoir que la participation américaine à cette oeuvre de nécessaire et salutaire reconstruction ne se limitera pas à l'Autriche. Il est en Europe, un autre problème capital des réparations, particulièrement angoissant, et presque tragique, qui pèse plus lourdement que jamais sur les relations entre les peuples: tant qu'il ne sera pas résolu, conformément à la plus stricte justice pour des pays qui, tels la France et la Belgique, ont le plus cruellement souffert de la guerre, peut-on dire qu'une paix véritable régnera dans le monde

Or, les Etats-Unis peuvent beaucoup pour aider à la solution de ce problème. Eux qui n'ont pas hésité, pendant la guerre, a associer leur cause à celle des nations qui défendaient le droit et la liberté, et qui les ont aidées à remporter la victoire, ils ne peuvent demeurer pour toujours à l'écart des rudes batailles économiques de la paix.

Nous avons confiance que, sur la voie où ils se sont si heureusement engagés, les Etats-Unis ne voudront pas s'arrêter à la première étape.

UN FLEAU REDOUTABLE

Les difficultés que les pouvoirs éprouvent à enrayer la distribution et l'usage illicite des narcotiques devraient servir à montrer combien il importe de s'attaquer au fléau dès sa première apparition. Pour peu que l'on tarde à s'organiser, le nombre des habitués des drogues grandit avec une rapidité déconcertante les trafiquants étrangers flairent un gain important et viennent établir leur honteux commerce au milieu de la population. Parfois, on se décide à agir seulement lorsque le mal a fait des progrès qui le rendent presq'uinguérissable. Dans l'ouest, du moins, veillons à ne pas tomber dans une pareille erreur.

Espérons que les différents Etats qui composent le monde civilisé réussiront avant qu'il soit trop tard à s'entendre pour supprimer toute surproduction de narcotique, c'est-à-dire pour limiter strictement la culture des narcotiques à des fins médicales. Ce serait extirper le fléau à sa source même. Sans doute, l'opération ne s'effectuerait pas sans que les particuliers et les compagnies qui réalisent d'immenses bénéfices par la vente illégale des drogues aient recours à tous les moyens possibles pour la contrecarrer. Mais, avec le concours des gouvernements, soutenus par une opinion publique alarmée des ravages causés à travers le monde par le redoutable fléau, il semble que l'on pourrait instituer une police capable de réduire la production des stupéfiants au strict nécessaire.

Mais, en attendant les résultats de cette action simultanée et collective, chacun a l'obligation de combattre le commerce clandestin et l'usage inautorisé des narcotiques, en fermant aussi hermétiquement que possible toutes les issues par lesquelles peut pénétrer la contrebande et aussi en prenant les mesures nécessaires pour arracher à la funeste habitude des drogues ceux qui en sont déjà victimes. A Montréal, par exemple, le docteur Boucher suggère d'établir des maisons particulières où des personnes compétentes donneront aux malheureux et aux malheureuses atteints de la manie des stupéfiants un traitement approprié. Il est certain que l'incarcération des "dopés" avec les criminels ordinaires est de nature à créer chez ceux-là l'impression qu'ils sont au ban de la société et qu'ils ne pourront jamais reconquérir le rang qu'ils y occupaient.

Travaillons avec persévérance et méthode à chasser de notre territoire le fléau des drogues. Partout où il passe et séjourne quelque peu, il accumule des ruines. Nous avons ici trop besoin de notre capital humain et des énergies de toute la nation canadienne pour laisser les drogues avilir et tuer des milliers de nos jeunes gens et de nos jeunes filles. La lutte contre le terrible mal s'impose à quiconque veut voir notre Dominion grandir et prospérer.

La Presse

L'HYGIENE DES FUMEURS

L'usage du tabac est-il ou non nuisible à la santé de l'homme ? C'est une question qui attend encore unesolution définitive.

Dans ces dernières années, du côté de la science officielle, le problème a été laissé plutôt en revos. Le tabac cependant cause bien des méfaits. Il est un facteur de l'artério-sclérose, maladie qui consiste dans l'induration des artères et qui constitue, par son contre-coup sur la circulation et la nutrition des différents organes, la forme la plus fréquente de la vieillesse précoce; les observations faites sur ces troubles circulatoires, assez graves, sont plus fréquents chez les fumeurs que chez les non-fumeurs.

Fume, le tabac agit plus ou moins énergiquement suivant le degré d'accoutumance et la quantité consumée. Au delà d'une certaine limite, variable pour les divers fumeurs, l'appétit diminue ou se perd, il y a soif, dyspepsie, pharyngo-laryngite granuleuse, conjonctive chronique, affaiblissement de la vue, vertiges, palpitations, tremblements, frigidité.

Quand on est habitué, et que l'on fume modérément, le travail intellectuel est plus facile, la circulation est un peu stimulée, la digestion est meilleure, l'appétit est plus vif.

Les divergences d'impressions qui s'élèvent entre les hygiénistes à propos du danger de l'usage du tabac dépendent de ceci, que les périls du tabagisme sont liés non pas à l'usage du tabac, mais au mode d'en user, de sorte que ces dangers apparaissent bien différents suivant que les sujets étudiés par les différents hygiénistes ont employé dans l'usage du tabac la manière dangereuse, ou bien la manière inoffensive.

Il existe deux catégories de fumeurs : les fumeurs à sec et les fumeurs à humide.

A la première catégorie appartiennent ceux qui fument leur cigare avec le porte-cigare, ou le tiennent entre les lèvres de telle manière que le bout reste continuellement sec et n'est jamais mouillé par la salive.

Au contraire, les fumeurs de la seconde catégorie mouillent aussitôt l'extrémité du cigare avec leur salive, puis le prennent et le maintiennent entre la rangée supérieure et inférieure des dents, ou bien, ce qui est pire, ils le fixent dans l'interstice entre une dent et l'autre de la même rangée.

Or, la différence entre ces deux manières de fumer, est, au point de vue hygiénique, assez grande.

Et en effet, pour tous les fumeurs, l'absorption des poisons du tabac-nicotine, base del péridine, ammoniaque, acide prussique, hydrogène sulfuré, etc., se fait par la fumée et par deur voies: 1.- parce que la fumée imprégnée de ces poisons pendant son séjour dans la bouche du fumeur, cède une partie de ces poisons à la salive qui est ensuite avalée: voie gastrique d'intoxication; 2.- parce qu'une partie de la fumée inhalée et par conséquent portée au fond des voies respiratoires (bronches), vient en contact avec le sang en circulation dans les poumons, : voie pulmonaire d'intoxication.

Or, si les périls liés à l'inhalation de la fumée du tabac sont les mêmes pour les fumeurs à sec que pour les fumeurs à humide, pour ces derniers, ceux dérivant du passage des poisons tabagiques dans la salive, sont beaucoup plus graves.

En effet, chez eux, la salive se charge non seulement des poisons volatiles qui sont passés dans la fumée, mais étant en contact direct avec le bout du cigare fixé entre les dents, il s'ensuit une espèce de dissolution même des poisons non volatiles qui ne passent pas dans la fumée, mais qui s'accumulent peu à peu dans le bout du cigare même; de sorte que, de cette manière, le matériel toxique du tabac est absorbé par le fumeur à humide dans

(A suivre en page 2)

L'HYGIENE DES FUMEURS

(Suite de la page 1)

une proportion beaucoup plus grande.

En outre, il a été constaté que les fumeurs à humide se recrutent spécialement parmi les grands buveurs. Il semble que les anomalies d'énervation des muqueuses de la bouche et de l'estomac qui existent constamment chez les alcooliques, les poussent quand ils fument à rechercher l'humidité et la mastication du cigare, une augmentation des sensations spécifiques liées à l'usage du tabac.

Les risques du tabagisme sont aussi plus intenses, parce que chez eux quelques uns de ces poisons qui sont insolubles dans la salive normale deviennent solubles dans la salive additionnée d'alcool. Comme l'on sait, l'alcool a sur beaucoup de substances chimiques une action dissolvante énergique.

Or, chez de tels individus, l'absorption des poisons du tabac est donc beaucoup plus grande pour les fumeurs à humide et, parmi ceux-ci, pour ceux qui sont aussi adonnés à l'alcool; ils sont au contraire légers pour les fumeurs à sec.

Considérée en base de cette distinction, la discordance d'opinion qui existe entre les hygiénistes s'explique assez facilement.

Ainsi la rareté relative des troubles de l'abus du tabac chez les fumeurs de cigarettes dépend du fait que beaucoup d'entre eux sont absolument des fumeurs à sec.

La fréquence des troubles plus graves de l'artériosclérose chez les grands fumeurs s'explique par le fait que chez beaucoup d'entre eux l'habitude de l'alcoolisme et celle de fumer à l'humide s'entretiennent et s'exaltent l'une et l'autre.

D'autre part, cette théorie semble il est vrai, au premier abord, en désaccord avec l'innocuité relative assez connue aux médecins, de l'habitude de mâcher du tabac.

Mais la contradiction est seulement apparente: le tabac à chiquer contient des quantités assez minimes de nicotine qui est le seul parmi les poisons du tabac qui se dissout dans la salive à froid; les autres poisons également solubles dans la salive se développent dans la feuille du tabac seulement à chaud, pendant la combustion du cigare, de sorte que chez les chiqueurs de tabac ces poisons ne trouvent pas le moyen de développer leur action nuisible.

Voici parmi les chiqueurs, même les plus invétérés, l'intoxication [illegible]

[illegible]

Avant tout, [illegible] les dangers que l'usage du tabac [illegible] des fumeurs à humide [illegible] des symptômes [illegible] d'intoxication [illegible]

[illegible]

Les expériences démontrent que le tabagisme se développe plus rapidement par l'usage des cigares forts, riches en nicotine, que par celui des cigares de la Virginie et de la Havane [illegible]

Le problème de la préparation hygiénique des cigares [illegible]

[illegible]

l'ammoniaque, de certains éthers à l'odeur et à saveur assez désagréables.

La méthode de tamponner le bout du cigare avec un peu de coton qui a été traité par le perchlorure de fer est à la portée de tout fumeur. Cette méthode est aussi utile au point de vue hygiénique qu'au point de vue économique, puisque la fumée d'un cigare même de peu de valeur, passant à travers un filtre de ce genre gagne beaucoup comme parfum et comme saveur.

L'usage du tabac fumé est quelque fois salutaire, surtout dans les contrées froides. Il excite les poumons peu énergiques et les remplit de mucosités chez les sujets d'un tempérament pituiteux.

En terminant, voici quelques conseils aux fumeurs:

N'allumez jamais votre cigarette, votre cigare ou votre pipe avant qu'un quart d'heure se soit écoulé depuis votre déjeuner ou vos repas.

Jetez le cigare lorsque vous arrivez vers le bout chauffé, ne rallumez jamais un cigare éteint.

Après les repas, fumez au grand air, fuyez l'atmosphère des tabagies empestées, gardez-vous avec soin du tabac humide.

Entre la pipe, le cigare et la cigarette choisissez plutôt la pipe: fumez dans des pipes à longs tuyaux et à bout peu conducteur du calorique comme l'ambre.

Ne laisez pas peser le tuyau de la pipe sur le même endroit, nettoyez-vous la bouche et les lèvres après avoir fumé.

Cessez de fumer lorsque la bouche ou les lèvres présentent de légères excroissances ou gerçures: surtout ne fumez jamais dans la pipe d'autrui.

On n'imagine pas le nombre de maladies contractées par contagion...

Les tempéraments bilieux et nerveux doivent redouter l'usage abusif du tabac.

Seuls, les lymphatiques peuvent braver impunément la nicotine.

Ne pas fumer avant l'âge de vingt ans.

L'enfance et la jeunesse doivent s'en abstenir; car, à cette période de la vie, il exerce sur les organes cérébraux une action malfaisante.

JOSEPH SCHILLER, M.D.

L'ALLEMAGNE PEUT PAYER

Ceux qui croient que le gouvernement anglais est diamétralement opposé à l'action de la France dans la Ruhr constateront qu'ils font quelque peu erreur, lorsqu'ils liront le passage significatif, que nous citons c--dessous, d'un discours que sir Laming Worthington Evans, ministre des postes et des télégraphes, prononçait tout dernièrement à Exeter, Angleterre.

Le ministre anglais parlait sans doute à titre de citoyen et n'exprimait qu'une opinion personnelle. Mais il faudrait peu d'opinions personnelles de ce genre dans un cabinet pour que nous puissions en inférer que l'Angleterre, loin d'être hostile à la France sur cette question, la soutient du moins de tout lepoids d'une neutralité extrêmement bienveillante.

"L'Allemagne, disait le ministre en cette circonstance peut payer. Elle doit le faire pour réparer les immenses pertes qu'elle a causées pendant la guerre. Il ne faut pas la laisser si légèrement se soustraire à cette obligation.

"Quand bien même la France, la Belgique, la Grande-Bretagne et l'Italie n'en retireraient pas tout ce qui leur est dû, **les mesures prises par la France pour faire payer l'Allemagne étaient nécéssaires**. Il fallait en finir avec les atermoiements et faire comprendre à la nation allemande que la question était sérieuse. Les Anglais payent chaque année aux Etats-Unis, a ajouté le ministre des postes, 9 pence sur chaque fraction de 240 pence de leurs revenus. Si le contribuable allemand payait trois fois plus, l'Allemagne serait traitée avec une grande indulgence, et, même alors, ni la France, ni l'Italie, ni l'Angleterre, ni la Belgique ne recevraient une somme égale à celle qui leur est due."

Le fait est bon à retenir pour l'opposer à ceux qui, pour des raisons de chauvinisme britannique mal compris, dénigrent la France et essayent de la représenter en mauvaise posture aux yeux du gouvernement anglais.

La France, Reine de l'air.

L'Angleterre a lancé un défi à la France dans la lutte pour la suprématie des armements aériens, en Europe, tout en déclarant simultanément qu'elle serait heureuse de prendre part à une conférence internationale pour la limitation ds armements.

Le premier ministre Baldwin a déclaré que la force aérienne de l'Angleterre devrait être assez puissante pou protéger le pays contre les attaques des aéroplanes.

La France domine dans les airs et son effectif aérien est presque aussi considérable que celui de toutes les autres puissances réunies.

Ce programme aérien de l'Angleterre nécesiterait une dépense de $ 27,500,000 au cours des trois années suivantes.

Un etonnement pour le "Figaro."

Le Figaro publie [illegible] article à propos des pourparlers [illegible] pour former un monopole du blé. On y lit ce qui suit :

"Une position de 150,000 francs par année ne trouve pas de candidats au Canada. Bien que les premiers ministres des provinces de l'Ouest du Canada garantissent un traitement de 6,000 livres par année, ils n'ont pu trouver de candidat qui consentit à assumer la fonction de contrôleur des prix pour la récolte de blé en 1923. De désespoir, les premiers ministres ont décidé de ne rien contrôler de sorte que les récoltes seront vendues librement que les budgets provinciaux n'auront pas à tenir compte d'un nouveau fonctionnaire coûteux. Heureux Canada ...

30,000,000 de cas de typhus en Russie durant les quatre dernières années. Elle est admirable l'œuvre des créateurs du Paradis terrestre soviétique.

Nos compliments au Très Honorable W.-L. Mackenzie King, premier ministre du Canada, que l'université d'Harvard vient de créer docteur en droit.

FRUITS DE L'EXPERIENCE

Monsieur Henry Ford, le grand industriel américain vient de publier, en collaboration avec M. Samuel Crowthers, un livre qui raconte l'histoire des développements de son entreprise, et expose les principes, les raisons d'être et aussi les résultats des méthodes employées.

M. Henry Ford a démontré de la façon la plus indiscutable qu'il était un organisateur industriel hors ligne, probablement sans rival dans le monde. Il a édifié une entreprise vraiment surprenante, au moyen de méthodes d'une efficacité remarquable, avec ce résultat qu'il a obtenu les couts de revient les plus bas dans son industrie, tout en payant les salaires les plus élevés.

Appréciant son oeuvre, le bulletin de la National City Bank, de New York, conclut:

Le public qui achète ses produits les obtient à un prix modique, les ouvriers à son emploi sont rémunérés de façon exceptionnelle, et, cependant, la compagnie Ford réalise des profits qui dépassent en valeur tous ceux obtenus jusqu'ici dans l'histoire industrielle, aux Etats-Unis ou partout ailleurs.

Analyser ce livre, qui est une mine féconde d'informations, de théories et de démonstrations pratiques, serait une tâche hors du cadre d'un article de journal; nous nous bornerons à une seule considération, et de façon succincte.

Avant 1914, époque oX fut entreprise la méthode nouvelle d'organisation du travail dans ces usines, pour s'assurer les 14,000 ouvriers requis, il était nécessaire d'embaucher, par an, pas moins de 50,000 hommes. Avec le développement atteint, si l'ancien état de choses prévalait, il faudrait, pour maintenir les équipes requises, embaucher, par an, pas moins de 200,000 hommes, ce qui serait à peu près impossible.

Grâce à l'organisation du travail, c'est à peine si aujourd'hui l'embauchage atteint, par mois, de 3 à 4 pour cent; les ouvriers satisfaits restent à l'ouvrage, le déchet est insignifiant.

C'est le plus sur témoignage pratique du fait que les méthodes employées contribuent, non seulement à l'efficacité du rendement, mais aussi à la satisfaction des ouvriers, qui, contents de leur sort et de leurs gages, ne songent plus à chercher fortune ailleurs.

Ces méthodes reposent sur un principe constant: éviter à l'ouvrier tout mouvement, par conséquent, toute fatigue inutile.

Au lieu d'avoir à aller chercher les pièces requises, elles lui sont apportées, mises sous la main par des convoyeurs devisés de telle façon à lui éviter même de se pencher pour les prendre.

Tout est étudié et réglé par l'expérience, jusqu'à la vitesse de déplacement du chariot d'assemblage, en tenant compte du principe que l'ouvrier ne doit pas être obligé de hâter son travail.
La cadence de son travail est réglée de façon qu'il dispose dutemps voulu, mais de pas une seconde de plus.

Un seul fait donnera une idée des résultats atteints. Par l'ancienne méthode, un seul ouvrier était chargé d'assembler les pièces du moteur; aujourd'hui cet assemblage est divisé en 84 opérations, et les hommes qui y sont employés fournissent un rendement trois fois plus considérable que par l'ancienne méthode.

Il ne s'agit pas là de théories, mais de résultats acquis qui ont fourni leurs preuves.

Il est peu de livres dont la lecture puisse être aussi profitable pour tous ceux qui s'intéressent au grand problème social de l'heure: celui de l'adaptation aux conditions nouvelles crées par l'industrialisme des facteurs qui contribuent à la production.

La plupart de nos difficultés actuelles, tant sociales, ouvrières qu'économiques, dérivent du fait que nous avons eu recours à un emploi empirique des vieilles méthodes pour faire face à des conditions de travail et de production toutes nouvelles.

La Presse

L'EUROPE OUVRIERE SE RAPPROCHE DES ROUGES

Après avoir déclaré que les unions ouvrières européennes se rapprochaient du communisme, la Fédération Américaine du Travail a annoncé une politique d'isolement du mouvement des syndicats ouvriers étrangers.

Dans un long rapport passant en revue la situation des syndicats de l'Europe, la Fédération Américaine déclare que le développement le plus significatif de cette alliance s'était produit à Hambourg au cours des pourparlers entre les ouvriers des transports internationaux et les employés des transports contrôlés par les soviets. Le résultat de cette conférence et celui d'autres qui l'ont suivie, prouve la prépondérance des idées révolutionnaires au sein des unions ouvrières.

"Le travail américain," dit ce rapport, refusera non seulement de se joindre à toute organisation de ce genre, mais évitera tout compromis avec le bolchévisme. Toutefois le travail américain ne refusera pas de tendre la main à l'ouvrier étranger et à l'aider à sortir de la mauvaise voie.

ON DIVORCE PLUS

... Le nombre des divorces s'est accru d'une façon énorme au Canada depuis quelques années en particulier depuis la guerre, d'après un bulletin que vient de publier le bureau fédéral de la statistique. En 1913 étaient accordés 50 divorces au Canada ; en 1918, 90 ; en 1919, première année de la paix, 376 ; en 1922 554 répartis comme suit :

Colombie Anglaise : 138, Alberta : 129, Manitoba, 97, Ontario : 90 et Québec : 6.

Durant les années qui suivirent la confédération le nombre des divorces fut très peu élevé. En 1883 il était de 13 ; en 1903 de 21.

Le bulletin attribue cette augmentation du nombre des divorces à l'influence généralement perturbatrice de la guerre. De plus les longues séparations des maris d'avec leurs épouses ont produit une espèce d'aliénation de leurs esprits. Il faut se rappeler que depuis 1918 les tribunaux des provinces de l'Ouest ont le pouvoir d'accorder des divorces.

Des rebelles irlandais avaient formé le triste projet de faire sauter le palais de Buckingham, de ruiner les ponts de la Tamise et d'incendier les gares. Et après, y auraient-ils vu plus clair.?

Les Etats-Unis protestent contre la politique de terrorisme des Français dans la Rhur, mais ils tolèrent celle que pratiquent, vis-à-vis leurs propres nationaux, les tortionnaires de certaines sociétés secrètes.

Un joyeux savant — il s'en trouve encore — a calculé qu'un aéroplane, filant nuit et jour à une vitesse de 200 milles à l'heure, pourrait atteindre le soleil en 52 ans. Avis aux touristes qui aiment les émotions.

Un record chinois: A Hofri, 26 bandits ont été exécutés une heure après leur condamnation. Le magistrat avait loyalement prévenu les inculpés qu'il était pressé. Ces derniers ont également pu constater que le bourreau ne l'était pas moins.

NOTES LOCALES

Séance régulière du Conseil de Ville lundi prochain.

Pique-nique au profit de l'église à Saint-Charles dimanche prochain.

Le Dominion Day a été célébré par des excursions aux plages et des pique-nique dans les paroisses

M. J. Albert Tremblay a obtenu le contrat pour la construction de l'Ecole Provencher au montant de $115,900.

Cécile Sorel et Cora Laparcerie seront décorées par le ministère des Beaux-Arts de France. L'une et l'autre pourront se vanter d'avoir pu décrocher leur bout de ruban beaucoup plus vite que leur illustre camarade, feu Sarah Bernhardt



CITE DE ST-BONIFACE

AVIS

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de St-Boniface a l'intention de faire et construire et fera et construira les travaux ci-dessous énumérés, comme améliorations locales, payables par taxes spéciales, (à moins d'en être empêché dans chaque cas respectif par pétition tel que ci-après mentionné.

Dans les cas respectifs où telles améliorations locales seront exécutées la Ville émettra des débentures spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement une taxe uniforme de frontage (sur les propriétés faisant front sur la rue ou partie de rue où l'ouvrage sera fait) suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionné dans la liste ci-dessous, l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six pour cent par année et à un pour cent par année de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent, par année

Dans les cas de trottoirs la cotisation sera prélevée seulement sur les propriétés faisant front sur le côté de la rue ou partie de rue où ils seront construits.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois-cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces améliorations et de la cotisation requise pour en payer le coût la Ville pourra sans autre avis procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition telle que ci-haut mentionnée n'aura été présentée, et à prélever les taxes spéciales de frontage nécessaires pour en payer le coût.

Les améliorations locales projetées et les rues ou parties de rues sur lesquelles elles devront être faites ainsi que la période d'années durant laquelle la cotisation spéciale sera prélevée sont respectivement comme suit :

PERIODE D'UN AN

Le nivellement de la rue Lisgar, de la rue McMillan à la rue Linden.

Coût approximatif $261.42

PERIODE DE CINQ ANS

Un trottoir en granolithique de 4 pieds 6 pouces sur le côté Est de la rue Hill de la rue Eugénie à la rue [illegible]

Coût approximatif $1,500.00

Un trottoir en granolithique de 4 pieds 6 pouces sur le côté Ouest de la rue Kenny, de la rue Marion à la rue Horace.

Coût approximatif .... $[illegible]

Par ordre

H. D. de MOISSAC,

Greffier pro tem.

St Boniface, Man. le 4 Juillet, 1923